



## **COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL** **JEUDI 28 AVRIL 2022 (AFFICHAGE)**

**Etaient présents :** Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Pascal VENET, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD, Sandra BERTHOLLET, Véronique CROZIER et Eric RAMBAUD.

**Absent excusé :** Frédéric MAUVERNAY

**Absent :** CORNU Alexandre

**Secrétaire de séance :** Yannis HODOUL

### **1) Demande de subvention amende de police pour la création d'un parking à côté de la mairie**

Pour faire face aux problèmes de stationnement dans le centre bourg et notamment devant la mairie, Monsieur le Maire rappelle le projet de création de 8 places de stationnement sur l'espace vert jouxtant la résidence Carina, vers l'accès aux garages.

Le devis de l'entreprise Techni Travaux s'élève à 14 700 € HT (marquage au sol non prévu).

Le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour la création de ce parking.

### **2) Demande de subvention dans le cadre du partenariat territorial pour la rénovation thermique de la salle du Cartay**

Le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention « appel à projets » auprès du Département du Rhône pour la rénovation thermique de la salle du Cartay. Les travaux sont estimés à 206 600 € HT.

### **3) Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU**

Monsieur le Maire rappelle les objectifs principaux définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

- ✓ Pérenniser les activités économiques et créer de l'emploi localement
- ✓ Poursuivre le développement et l'aménagement du centre bourg
- ✓ Agir en faveur du développement durable

Monsieur le Maire rappelle que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est soumis pour avis et débat au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal confirme les objectifs principaux définis dans le PADD et ouvre le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Il émet les remarques suivantes :

- **Contradiction entre préservation de l'activité agricole et développement urbain.** Le secteur d'extension de l'urbanisation sur le secteur de la Cumina empiète des terrains agricoles, exploités par un jeune agriculteur.  
Il est précisé qu'une extension de l'urbanisation est nécessaire au vu des capacités non suffisantes en aménagement du bâti et renouvellement urbain et par comblement de dents creuses. En effet, la commune a connu un développement organisé sous forme de lotissements, avec des parcelles réduites en superficie ne permettant pas des divisions parcellaires, et une urbanisation resserrée autour du bourg, ne laissant que très peu d'espaces à combler. Cette extension à la Cumina est déjà prévue au PLU depuis de nombreuses années et donc l'exploitant agricole en avait connaissance avant son installation. Ce secteur a fait l'objet d'investissements de la part de la commune avec la mise en place d'une Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) pour desservir l'ensemble du secteur en réseaux. Un aménagement modes doux est en cours de réalisation pour rejoindre le centre bourg via l'opération du Clos du Château. La commune a étudié les autres possibilités mais ne souhaite pas étendre l'urbanisation linéaire le long des routes départementales pour limiter les risques sécuritaires, de traversée de voies circulées... La partie Est du Bourg a été étudiée mais comporte un secteur humide et un vallon et n'est donc pas raccordable au réseau d'assainissement, engendrant des coûts supplémentaires. Ce secteur permet d'harmoniser la silhouette urbaine en se calant à la limite urbaine du quartier du Pavillon et représente une faible surface de l'ordre de 0,8 ha. Il est également esquissé le fait de travailler en amont avec les exploitants sur la reprise de terrains agricoles des exploitants arrivant à la retraite pour parvenir à une répartition équilibrée.

- **Que signifie « maintenir le pôle d'équipements sportifs et de loisirs », ne faut-il pas le développer ?**  
Il est précisé qu'il n'est pas envisagé d'étendre ce pôle d'équipements et d'empiéter sur des terres agricoles pour le développer. Par contre, effectivement, il peut être nécessaire d'engager des actions visant à le renouveler, le moderniser au sein de l'enveloppe actuelle. Ce paragraphe du PADD pourrait ainsi être développé dans ce sens.
- **La protection des points hauts inscrits au PADD actuel aurait-elle pu éviter la construction de l'endiverie actuelle ?**  
Cet objectif du PADD vise à limiter l'implantation de constructions sur les points hauts de la commune et les cônes de visibilité spécifique, notamment en créant des zones agricoles non constructibles. Les points hauts protégés sont ceux mentionnés sur la carte du PADD. Toutefois, il s'agit des points les plus hauts, en sachant que Grézieu-le-Marché est implantée sur un point haut et bénéficie de vues lointaines intéressantes et que le paysage ne peut être figé car il est également nécessaire de permettre le développement de l'agriculture. Un compromis doit ainsi être trouvé.
- **Comment envisager le développement des modes doux dans le centre bourg ? Quels aménagements ? Et en direction de Chazelles-sur-Lyon ?**  
Il est prévu de mailler et sécuriser plusieurs secteurs en modes doux pour favoriser la marche à pied, le vélo... sur de courtes distances. Ainsi, il s'agit de relier les projets d'urbanisation, de renouvellement urbain avec le centre bourg et les commerces, l'école, le secteur sportif, entre l'église et le cimetière... Ceci peut se réaliser via les aménagements existants ou à réaliser au niveau de la voirie, trottoirs, voies partagées... ou par la création de liaisons indépendantes des voiries et donc davantage sécurisées.  
Un enjeu important pour l'avenir est la liaison à sécuriser avec Chazelles-sur-Lyon, en partenariat avec les intervenants du Département, Communauté de communes... pour sécuriser une liaison qui permettrait de desservir les écoles, collèges, lycées, les commerces et services, ainsi que de rejoindre la ligne 2EX en direction de Lyon. Cet aménagement nécessitera d'aménager les abords de la RD 34, peut-être en empiétant quelque peu sur l'espace agricole.
- **La thématique des changements de destination est évoquée.**  
Il s'agit de permettre l'aménagement de bâtis anciens caractéristiques, anciens bâtiments agricoles, pour créer de l'habitat, de l'hébergement touristique... mais tout en garantissant une certaine préservation de l'architecture, de l'identité de ces fermes des Monts du Lyonnais.

Les observations soulevées par le Conseil Municipal seront étudiées par la commission et pourront être prises en compte dans le PADD et engendrer quelques adaptations.

#### **4) Approbation du montant à verser à l'OGEC au titre du forfait communal pour l'année 2022**

Le Conseil Municipal approuve le montant à verser au titre du forfait communal pour les dépenses de l'école privée des colombes 2022, soit 1 601 € par élève pour les maternelles et 190 € par élève pour ceux des classes élémentaires.

Le montant global s'élève à 45 943 € pour les 23 élèves de maternelles et les 48 élèves pour les classes élémentaires.

#### **5) Vote d'une subvention à la Symphoriette**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de demande de subvention de la Symphoriette, association qui permet la pratique de la gymnastique artistique à St Symphorien-sur-Coise.

Le Conseil Municipal vote une subvention de 160 € pour les 4 jeunes adhérentes de Grézieu-le-Marché.

#### **6) Tours de garde des élections législatives**

#### **7) Compte rendu des commissions et questions diverses**

- **Cyclo des Monts** : Sandra Berthollet et Thierry Rost se chargeront d'accueillir les jeunes cyclistes (RDV samedi 12/06 à 14h)
- **Cérémonie du 8 mai : dépôt de gerbe au monument aux morts à 11h**. Les membres du CMJ seront présents.
- **Réunion PLU** : la réunion publique de concertation avec la population est fixée au jeudi 23 juin à 20h30 à la salle polyvalente.
- **Reprise canalisations route de Meys** : les travaux de reprise de canalisations d'eaux pluviales et d'assainissement chez Henri Poncet sont terminés. Monsieur le Maire a remercié la CCMDL pour la prise en charge de ces travaux d'assainissement.

- Conseil communautaire : validation de la constitution d'une équipe de 2 personnes pour l'entretien des locaux de la CCMDL.
- Compte rendu AG MJC (Ludovic CHARVOLIN) : elle a eu lieu le 25/03. Il y a environ 40 adhérents. Ils veulent refaire les manifestations habituelles. Autres projets : organisation d'un tournoi de sixte, d'un nettoyage de printemps aux abords de la MJ, animations le 8 décembre. Ils souhaitent également faire des manifestations en interne pour créer de la cohésion entre les adhérents et préparer la relève. Ils ont planté des pommes de terre dans petit jardin en dessous de la MJ (6 kg).
- Travaux voirie CCMDL 2022 (Yannis HODOUL) : chemin du Sorlin (PATA, bicouche), Chemin du Moulin Simonet (chemin fortement endommagé qu'il faut restructurer), chemin du Fourchet (financement 1/3 Grézieu – 2/3 Aveize).
- SSIAD (service de soins infirmiers à domicile sur le secteur de Chazelles) (Pascal VENET) : budget de 440 000 € - grosses difficultés de recrutement pour l'été – c'est une association gérée par des bénévoles (il n'y a plus que 3 bénévoles) – 10 à 12 employés - Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 le service sera repris par l'hôpital de Chazelles-sur-Lyon.
- Compte rendu réunion commission sport – FCMG – Green Style : la réunion a eu lieu mercredi 27/04 avec une présentation de la technicité du terrain synthétique. Le FCMG souhaiterait connaître la position du conseil sur ce projet. Le sujet sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.